



## INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE TOULOUSE

### ARRÊTÉ 2026 - 02

#### ADMISSION EN PREMIÈRE ANNÉE – SESSION 2026

#### NOMINATION DES RESPONSABLES DES CENTRES D'EXAMEN

**Le Directeur de l’Institut d’études politiques de Toulouse, Monsieur Éric DARRAS,**

Vu le code de l’éducation,

Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d’études politiques dotés d’un statut d’établissement public administratif, établissements-composantes ou associés à une université ou à une communauté d’universités et établissements,

Vu la convention relative au fonctionnement du Réseau ScPo et à l’organisation de l’admission en première année entre les Instituts d’études politiques d’Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse du 17 novembre 2025,

Vu le règlement d’admission en première année des Diplômes « Grade Master - Cursus général » des Instituts d’études politiques du réseau ScPo du 21 novembre 2025,

Vu l’arrêté de nomination du jury d’admission en première année pour la session 2026 du 16 janvier 2026,

#### Arrête

#### Article 1

Monsieur Éric DARRAS, Directeur de l’Institut d’études politiques de Toulouse, Président du jury d’admission en première année des diplômes « Grade master – cursus général » des Instituts d’Études Politiques du réseau ScPo pour la session 2026, nomme chaque membre du jury en qualité de responsable d’un centre d’examen et des centres délocalisés qui y sont rattachés.

#### Article 2

Sont nommés responsables de centre d’examen :

- Madame Alessia Lefébure, Directrice de l’IEP d’Aix-en-Provence, pour le centre d’examen d’Aix-en-Provence et les centres délocalisés qui y sont rattachés ;
- Monsieur Étienne Peyrat, Directeur de l’IEP de Lille, pour le centre d’examen de Lille et les centres délocalisés qui y sont rattachés ;
- Madame Hélène Surrel, Directrice de l’IEP de Lyon, pour le centre d’examen de Lyon et les centres délocalisés qui y sont rattachés ;
- Monsieur Pablo Diaz, Directeur de l’IEP de Rennes, pour le centre d’examen de Rennes et les centres délocalisés qui y sont rattachés ;

- Monsieur Emmanuel Blanchard, Directeur de l'IEP de Saint-Germain-en-Laye, pour le centre d'examen de Saint-Germain-en-Laye et les centres délocalisés qui y sont rattachés ;
- Monsieur Emmanuel Droit, Directeur de l'IEP de Strasbourg, pour le centre de Strasbourg et les centres délocalisés qui y sont rattachés ;
- Monsieur Éric Darras, Directeur de l'IEP de Toulouse, pour le centre d'examen de Toulouse et les centres délocalisés qui y sont rattachés.

### **Article 3**

Les épreuves écrites de la procédure d'admission auront lieu le samedi 25 avril 2026 dans les centres d'examen dont la liste figure en annexe (sous réserve de modifications) conformément au règlement d'admission.

Fait à Toulouse, le 16 janvier 2026

Le directeur de l'Institut d'études politiques de Toulouse

**Éric DARRAS**

A handwritten signature "Eric DARRAS" is written above a circular official seal. The seal contains the text "INSTITUT TULOUSE CENTRE", "Sciences Po", and "Toulouse".

Annexe

**CONCOURS COMMUN 2026**  
**CENTRES D'EXAMEN EN MÉTROPOLE**

*Tableau d'information sans valeur contractuelle. Seuls le centre et l'adresse indiqués sur la convocation individuelle font foi.*

<b>SCIENCES PO D'AFFECTATION</b>	<b>CENTRES D'EXAMEN</b>	<b>CENTRES D'EXAMEN POUVANT ÊTRE PROPOSÉS A CERTAINS CANDIDATS AYANT DEMANDÉ UN AMENAGEMENT D'ÉPREUVES</b>
<b>SCIENCES PO AIX EN PROVENCE</b>	Aix-Marseille Université UFR FDSP & ALLSH 3 et 29 avenue Robert Schuman 13628 Aix-en-Provence cedex 1	Sciences Po Aix 25 rue Gaston de Saporta 13625 Aix-en-Provence cedex 1
<b>SCIENCES PO LILLE</b>	<b>FACULTE DE MÉDECINE</b> PÔLE FORMATION Avenue Eugène Avinée  (métro CHU Eurasanté) 59120 Loos	
<b>SCIENCES PO LYON</b>	<b>SITE DE L'INSA : plusieurs amphithéâtres au :</b> 503 rue de la Physique 27 et 49 avenue Jean Capelle 2 et 8 allée Lumière 69100 VILLEURBANNE <a href="#">(plan salles)</a> et transport)	<b>SCIENCES PO LYON</b> 14, avenue Berthelot 69007 Lyon
	<b>SCIENCES PO LYON</b> 14, avenue Berthelot 69 007 Lyon (métro : Jean Macé ou Perrache ; Tram : T2 Centre Berthelot)	(métro : Jean Macé ou Perrache ; Tram : T2 Centre Berthelot)
<b>SCIENCES PO RENNES</b>	<b>CAMPUS DE BEAULIEU</b> Université de Rennes 1 263, avenue du Général Leclerc, Rennes	<b>SCIENCE PO RENNES</b> 104, Boulevard de la Duchesse Anne, 35708 Rennes  (métro Ligne B, arrêt Jules Ferry)

	(Métro Ligne B, arrêt Beaulieu Université)	
<b>SCIENCES PO SAINT GERMAIN EN LAYE</b>	<p><b>PARC DES EXPOSITIONS DE PARIS-NORD VILLEPINTE HALL 1</b></p> <p>(Accès en RER B Station "Parc des Expositions", puis fléchage Hall 1 / Bus ligne 640 Transdev, arrêt "Gare du Parc des Expositions", puis fléchage Hall 1 En voiture A1 ou A3 direction Lille puis A104 direction Soissons : suivre les panneaux indicateurs « Parc des Expositions » ; utiliser la sortie n°1 « Accès EXPOSANTS – LIVRAISONS / Circuit Carole » (ne pas suivre accès visiteurs). Prendre « Entrée Exposants – Livraisons » puis suivre Parking P1 Parking payant : Stationnement sur le parking P1. Tarif horaire en vigueur, appliqué et plafonné à 10€ par jour (Sur présentation de la convocation) Attention : paiement à effectuer impérativement et uniquement en caisse. Prévoir 15 minutes de marche à pied à partir du parking P1 Suivre fléchage indiquant l'accès aux halls par la galerie d'accueil</p>	
<b>SCIENCES PO STRASBOURG</b>	<p><b>SITE 1 : Université de Strasbourg</b> Bâtiment le Patio 22 rue Renée Descartes CS 90032 67 082 Strasbourg</p> <p><b>SITE 2 : Université de Strasbourg</b> Institut le Bel 4 rue Blaise Pascal 67 000 Strasbourg</p>	<p><b>Sciences Po Strasbourg</b> Université de Strasbourg Bâtiment le Cardo 7 rue de L'Ecarlate 67 082 Strasbourg</p>
<b>SCIENCES PO TOULOUSE</b>	<p><b>UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE</b> 2 Rue du doyen Gabriel Marty 31000 Toulouse</p> <p>(Métro ligne - B Arrêt : Compans Caffarelli) (Métro ligne A - Arrêt : Capitole)</p>	<p><b>Sciences Po Toulouse</b> Manufacture des tabacs 21 Allée de Brienne 31000 Toulouse</p> <p>(Métro ligne B - Arrêt Compans Caffarelli)</p>

#### DANS LES TERRITOIRES ULTRAMARINS

Il existe des centres d'examen dans 6 territoires ultramarins : Guadeloupe, Martinique, Guyane, Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, La Réunion.

Zones géographiques d'affectation des candidates et des candidats selon les centres d'examen ultramarins :

**Guadeloupe**  
**LGT BAIMBRIDGE à POINTE A PITRE**

Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Dominique, Guadeloupe, Saint Barthélémy, Saint-Christophe-et-Niévès, Saint-Martin  
Horaires : 07h00-10h00 / 12h00-15h00  
(mise en loge obligatoire la veille du concours)  
Contact : [admission@sciencespo-lille.eu](mailto:admission@sciencespo-lille.eu)

## **Guyane**

### **CAYENNE (*lieu à venir*)**

Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, Guatemala, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay, Venezuela  
(mise en loge obligatoire la veille du concours)  
Contact : [infosconcours@sciencespo-lyon.fr](mailto:infosconcours@sciencespo-lyon.fr)

## **La Réunion**

### **Lycée LECONTE DE LISLE à SAINTE CLOTILDE**

Afrique du Sud, Angola, Australie, Botswana, Cambodge, Chine, Comores, Inde, Indonésie, Japon, Laos, Lesotho, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maurice, Mayotte, Mozambique, Myanmar, Namibie, Philippines, République de Corée, La Réunion, Sainte-Hélène, Seychelles, Singapour, Swaziland, Taïwan, Tanzanie, Terres Australes et Antarctiques, Thaïlande, Vietnam, Zambie, Zimbabwe  
Horaires : 11h00-14h00 / 16h00-19h00  
Contact : [admission@sciencespo-aix.fr](mailto:admission@sciencespo-aix.fr)

## **Martinique**

### **IMFPA à Schœlcher**

Barbade, Canada, Etats-Unis, Grenade, Ile de Clipperton, Martinique, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sainte-Lucie, Trinité et Tobago  
Horaires : 07h00-10h00 / 12h00-15h00  
(mise en loge obligatoire la veille du concours)  
Contact : [admission@sciencespo-lille.eu](mailto:admission@sciencespo-lille.eu)

## **Nouvelle-Calédonie**

### **Lycée LAPEROUSE à NOUMEA**

Antarctique, Kiribati, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Samoa, Vanuatu, Iles Fidji, Wallis et Futuna  
Horaires : 15h00-18h00 / 20h00-23h00  
Contact : [admission@sciencespo-lille.eu](mailto:admission@sciencespo-lille.eu)

## **Polynésie Française**

### **Vice Rectorat de Polynésie Française, Papeete**

Immeuble VEHIARII, 25 avenue Pierre Loti  
Vendredi 24 avril 2026 - Horaires : 15h00-18h00 / 19h30-22h30  
(mise en loge obligatoire après les épreuves)  
Contact : [CC1A@sciencespo-saintgermainenlaye.fr](mailto:CC1A@sciencespo-saintgermainenlaye.fr)

---

**Les centres d'examen pour les candidats issus de pays frontaliers ou non-listés ci-dessus sont :**

**Aix-en-Provence** : Algérie, Égypte, Italie, Monaco, Tunisie et Turquie  
**Lille** : Belgique, Pays-Bas et Royaume-Uni  
**Lyon** : Suisse  
**Saint-Germain-en-Laye** : Arabie Saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Emirats Arabes Unis, Iran, Jordanie, Koweït, Liban, Népal, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Qatar, Sri Lanka  
**Strasbourg** : Allemagne et Luxembourg  
**Toulouse** : Andorre, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Espagne, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Equatoriale, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigeria, Portugal, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Soudan, Tchad, Togo.

**Les candidates et les candidats résidant dans un pays qui ne figure pas dans ces listes seront affectés au centre d'examen de Saint-Germain-en-Laye.**